

DISCOURS DE CLÔTURE

François VANDEVILLE

Chef de la mission de la gouvernance démocratique
au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

à l'occasion de la journée internationale

POUR LE DROIT À LA VÉRITÉ EN CE QUI CONCERNE LES VIOLATIONS FLAGRANTES DES DROITS DE L'HOMME ET POUR LA DIGNITÉ DES VICTIMES

Événement co-organisé par l'Association française des Nations unies (AFNU) et le ministère
de l'Europe et des Affaires étrangères, 24 mars 2024

Pour citer cet article :

François Vandeville, « Discours de clôture », Actes de la journée internationale pour le droit à la vérité en ce qui concerne les violations flagrantes des droits de l'Homme et pour la dignité des victimes, *Droits Fondamentaux*, n° 22, 2025, 2 p.

François VANDEVILLE
DISCOURS DE CLÔTURE

Madame l'Ambassadrice, Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs,

Au nom du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre présence à cet événement en l'honneur de la Journée internationale pour le droit à la vérité.

Je tiens à remercier particulièrement l'Association française pour les Nations unies, son président, l'ambassadeur Jean-Maurice Ripert, le professeur Decaux et Jérémy Mercier, les panélistes et toutes les équipes qui ont œuvré à la préparation de cet événement. Je remercie tout particulièrement l'ambassadeur Alain Le Roy et le professeur Decaux pour leur modération des deux tables rondes.

C'est la première fois que la Journée internationale pour le droit à la vérité est célébrée dans nos murs. Cette initiative fait suite au premier Congrès mondial sur les disparitions forcées, qui s'est tenu à Genève en janvier dernier, et sur lequel vous avez pu revenir au cours de cet après-midi. La convention internationale contre les disparitions forcées a porté reconnaissance du droit à la vérité.

En coparrainant ce premier Congrès, aux côtés de l'Argentine, du Maroc et du Samoa, la France a envoyé un signal clair : elle a, d'une part, réaffirmé son engagement ferme dans la lutte contre les disparitions forcées et, d'autre part, appelé de ses vœux la relance indispensable de la mobilisation politique internationale dans ce combat.

Cette mobilisation doit être globale, inclusive et permanente. Depuis la convention internationale éponyme, à l'origine de laquelle se trouvent la France et l'Argentine, les disparitions forcées sont non seulement un crime contre les individus, mais aussi une atteinte à la dignité humaine.

La France soutient celles et ceux qui, avec courage et détermination, se battent pour la quête de vérité, rempart essentiel contre le silence et l'impunité.

C'est dans cet esprit que le président de la République a lancé, il y a plus de trois ans, l'initiative Marianne, afin que les défenseurs des droits poursuivent avec force et détermination la lutte contre l'injustice et l'impunité. Je me réjouis de voir certains lauréats présents ici aujourd'hui.

Les engagements de ce premier Congrès doivent s'inscrire dans la durée. Aujourd'hui, la direction des Affaires globales, aux côtés des autres services concernés du ministère concernés, est pleinement mobilisée pour renforcer l'action diplomatique de la France en faveur de la lutte contre ces crimes.

* * *

Mesdames, Messieurs,

Au cours des échanges de cet après-midi, vous avez pu revenir sur la question particulièrement fondamentale de la vérité, en tant que droit mais aussi en tant que devoir.

Hannah Arendt disait que la vérité est « le sol sur lequel nous nous tenons, le ciel qui s'étend au-dessus de nous » – elle ne peut être changée, malgré les forces qui souhaiteraient parfois la travestir.

À une époque de remise en cause des faits, et pire parfois, d'indifférence face à la vérité, nous savons que la perte de repère entre mensonge et vérité peut être à l'origine des pages les plus noires de l'Humanité.

Face aux menaces pesant sur la démocratie et à la multiplication des crises et des conflits, nous ne pouvons que rappeler notre attachement aux droits de l'Homme, à l'État de droit et à l'universalisme qui fondent nos sociétés démocratiques.

Aussi, la France est résolument engagée en faveur de la lutte contre l'impunité, en faveur de l'accès à la justice, essentiels à la manifestation de la vérité. Il ne peut y avoir de paix durable sans justice. Il n'est point de justice sans vérité.

Ces dernières années, sous l'impulsion du président de la République, notre pays s'est lui-même engagé dans un travail sur sa propre histoire.

Cela a été le cas en Algérie (Rapport Stora), au Rwanda (Rapport Duclert), au Cameroun plus récemment (commission mixte). C'est dire avec quel sérieux les autorités françaises se sont appropriées le droit à la vérité et le devoir de vérité.

C'est pourquoi il nous a paru important d'honorer aujourd'hui cette Journée internationale pour le droit à la vérité, ici au ministère : d'abord pour les victimes des crimes les plus graves, qui nous obligent, mais aussi plus largement parce que ce concept en appelle à notre conscience.

Je vous remercie pour votre attention et votre participation.